

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 17 juin 2021.

Présents : Mme VERGONNIER, Mme LAFON, M. FRAYSSINHES, M. DELCROS, M. GALTIER, M. PYROTH, M. FROMENT, M. BOISSET, Mme FAUST, Mme VALETTE, M. BOUVIALA.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme VALETTE.

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 avril 2021.

2- Points sur les réunions de la Communauté de Communes :

Réunion Voirie : une première partie de réfection de route entre La Cresse et Le Sonnac sera réalisé en 2021 sur une portion de 2.6 km puis sur 1.4 km en 2022. La traverse de Compeyre vers Pailhas vient d'être réalisée ainsi que celle de Fontaneilles.

Tourisme : Un travail de recensement de tous les circuits est en cours afin de créer un portail itinérance, jusqu'au Lévézou.

Le travail sur le projet de GR des sources du Tarn à Albi est bien avancé en partenariat avec le Parc Naturel des Grands Causses.

Souhait de développer le projet d'itinérance en partenariat avec les exploitants agricoles notamment pour accueillir des familles.

Travaux de Peyrelade : en attente de matériaux.

Commission Tarn Amont : Présentation de la commission.

Point sur les nuisibles comme les castors et la renouée du Japon.

3- Mise en place du planning de permanence des bureaux des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021.

4- Signature de la Convention Territoire de la Vallée du Tarn entre la CAF de l'Aveyron et le Sivom Enfance Jeunesse de la Vallée du Tarn :

Avec une participation pour notre commune de 10783 euros (accès à la Crèche d'Aguessac et au pôle enfance de Rivière sur Tarn).

Recrutement d'un poste CTG à 14 H pris en charge par la CAF pour la 1^{ère} année.

Mme Faust participera à la commission de recrutement.

5- Conseil Municipal des Jeunes :

7 jeunes constituent le conseil.

Pour leur premier projet, ils ont choisi de proposer une soirée karaoké le vendredi 18 juin dernier. Après, la préparation des invitations aux élus, aux présidents des associations, la création de l'affiche, l'envoi des dossiers en sous-préfecture et la mise en place, ce fut une belle soirée chantée par petits et grands.

6- Site internet :

L'arborescence est terminée et va être envoyée au SMICA. S'en suivra une formation à son utilisation.

7- Adressage :

Le SMICA demande la somme de 2000 euros afin de finaliser la cartographie du village pour terminer l'adressage et qu'il soit reconnu par les différentes administrations.

Bon de commande à signer.

8- Travaux :

Appartement du Presbytère : l'entreprise Bousselier a procédé à la pose d'un extracteur dans la salle de bains et l'entreprise Trouseau à un faux plafond dans les WC et les peintures des pièces. Coût : 1309 euros.

L'appartement est loué depuis dimanche.

Extinction de l'éclairage public : en attente de la pose des panneaux de signalisation (de 23 h à 6 h) par le Parc Régional des Grands Causses.

Chemin du Causse : un devis pour reboucher les trous de la chaussée a été demandé à l'entreprise Pailhas. Un devis complémentaire va être demandé.

Demande de régularisation de chemin : plusieurs propriétaires demandent une régularisation des chemins ou route sur le village.

Aveyron Ingénierie est en charge du recensement des voies à régulariser.

Lotissement du « Petit Nice » : la pose des grilles pour capter l'eau de pluie et le goudronnage des chemins ont été faits.

9- Préparation de la rentrée scolaire 2021-2022 :

Un poste d'enseignant(e) supplémentaire nous est accordé.

10- Dossier « relance Etat-Energie » :

Les dotations de la Région (21 000 euros) et du Département (17 000 euros) ont été accordées. Nous sommes en attente de celle de l'Etat ; pour une utilisation dans un délai de deux ans.

11- Questions diverses :

Que faire pour gérer la prolifération des chats sur le village et les nuisances causées dans les jardins notamment ?

La mairie va s'adresser à la SPA avec qui une convention est signée.

Composteurs et jardins partagés : un devis de l'entreprise SLTP et SA2P est attendu pour l'aménagement du terrain en bordure du chemin des Canabières (sens de circulation, nature du chemin, mise en eau de la parcelle).

Levée de séance à 23h.